

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 15 mai 2017

n°9

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M.TREMBLAIS donne pouvoir à Mme AZIHARI

EXCUSES (3) : Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.HENEAU,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Pays d'Art et Histoire – Demande de soutien financier 2017 auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine

Le 13 février 2012, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais a signé avec le ministère de la culture une convention pluriannuelle actualisée tous les 10 ans pour la mise en oeuvre des actions déclinées dans le label de Pays d'Art et Histoire.

La Région Nouvelle Aquitaine possède un dispositif de soutien technique et financier auprès des territoires labellisés pour certains projets portés par le service Pays d'art et d'histoire.

Il convient de solliciter l'aide accordée par ce nouveau dispositif auprès de la Région au titre de l'année 2017.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la convention pluriannuelle du Pays d'Art et Histoire signée avec l'Etat le 13 février 2012,

VU l'article 10 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence "Promotion, coordination et organisation d'animation dans le cadre de la mise en oeuvre du Label Pays d'art et d'histoire" ,

CONSIDERANT que le budget de 2017 affecté au label est de 45 550 €, conformément au tableau ci-dessous,

CONSIDERANT que le dossier de demande de soutien financier est conforme au cahier des charges défini par la Région Nouvelle Aquitaine,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter une aide auprès de la Région d'un montant de 9 000 €, au titre des actions Pays d'Art et d'Histoire 2017, conformément au budget ci-joint,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Acquitté en PREFECTURE le 22/05/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du bureau prise par délégation**

du 15 mai 2017

n°9

page 2/2

BUDGET GLOBAL PAYS D'ART ET HISTOIRE (hors personnel) - 2017

POSTES DIVERS NON SUBVENTIONNES

POSTES BUDGETAIRES	DEPENSES GLOBALES €	RECETTES €	
Fournitures	900 €	CAPC	900 €
Cotisation sites et cités remarquables de France (ex ANVPAH)	2 200 €	CAPC	2 200 €
SOUS-TOTAL	3 100 €		3 100 €

PROGRAMME D'ACTIONS SUBVENTIONNEES

POSTES BUDGETAIRES	DEPENSES GLOBALES €	RECETTES €	
Education artistique et culturelle	2 000 €	CAPC DRAC	1 000 € 1 000 €
Un village des patrimoines	2 000 €	CAPC DRAC	1 000 € 1 000 €
Actions programmées	2 000 €	CAPC DRAC	1 000 € 1 000 €
Edition de connaissance	2 000 €	CAPC DRAC	1 000 € 1 000 €
Signalétique patrimoine	6 000 €	CAPC DRAC	3 000 € 3 000 €
Théâtre Blossac, visites contées	4 250 €	CAPC DRAC Région	250 € 1 000 € 3 000 €
Exposition et publication "Le patrimoine campanaire"	7 000 €	CAPC DRAC Région	500 € 3 500 € 3 000 €
Exposition photo	1 000 €	CAPC DRAC	500 € 500 €
Outils de communication	9 000 €	CAPC DRAC	4 500 € 4 500 €
Etude "patrimoine campanaire"	7 200 €	CAPC DRAC Région	600 € 3 600 € 3 000 €
SOUS-TOTAL	42 450 €	SOUS-TOTAL € CAPC DRAC Région	42 450 € 13 350 € 20 100 € 9 000 €
TOTAL	45 550 €	TOTAL € CAPC DRAC Région	45 550 € 16 450 € 20 100 € 9 000 €

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

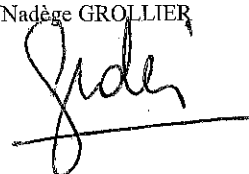
Publié au siège de la CAPC, le 17/05/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le 22/05/2017